

COMMUNE DE

# PAGEAS

Bulletin Municipal  
n°46 - décembre 2025



7 NOVEMBRE FÊTE  
2025 DES BÉNÉVOLES p. 12

- Infos utiles ..... p.2
- Le mot du maire ..... p.3
- Infos communales ..... p.4
- Élections municipales de mars 2026 ... p.6

- Vie de la commune ..... p.7
- L'écho des associations ..... p.15
- ComCom et partenaires ..... p.18
- Agenda ..... p.24

# « INFOS UTILES

## MAIRIE :

Tél.: 05 55 78 41 86  
Courriel: mairiedepageas@orange.fr  
Site internet : [www.pageas.fr](http://www.pageas.fr)  
Horaires d'ouverture au public :  
Du lundi au vendredi : 8h-12h et 13h-17h  
Mercredi : 8h30 -12h et 14h-17h  
Samedi : sur RDV avec les élus

## AGENCE POSTALE ET BIBLIOTHÈQUE INTER COMMUNALES :

Tél.: 05 55 71 83 46  
Horaires d'ouverture :  
Lundi à jeudi: 13h15-16h15  
Vendredi : 15h15 -18h15 fermé le samedi  
Levée du courrier :  
Lundi à vendredi: 14h50-samedi : 8h30

## ÉCOLES :

RPI Châlus-Pageas  
école élémentaire Pageas : Tél.: 05 55 78 58 72  
école élémentaire Châlus : Tél.: 05 55 78 43 88  
école maternelle Châlus : Tél.: 05 55 78 46 16  
Collège «Pierre-Desproges» Châlus : Tél.: 05 55 78 43 49

## ASSISTANTE SOCIALE

Permanences Châlus : Tél.: 05 55 31 88 88  
Permanences les Cars : Tél.: 05 55 36 90 22  
Permanences Bussière-Galant : Tél.: 05 55 78 80 26

## GENDARMERIE CHÂLUS :

Tél.: 17  
ou 05 55 78 41 11  
Permanences :  
Lundi de 14h à 18h et Samedi de 8h à 12h

## POMPIERS CHÂLUS:

Tél.: 18 ou 05 55 78 55 85

## SAMU :

Tél.: 15

## OTSI des Monts de Châlus :

Tél.: 05 55 58 28 44  
Courriel: [tourisme@paysdenexon-montsdechalus.fr](mailto:tourisme@paysdenexon-montsdechalus.fr)  
Site internet: [www.visitlimousin.com/pays-de-nexon-monts-de-chalus](http://www.visitlimousin.com/pays-de-nexon-monts-de-chalus)

## FRANCE SERVICES :

Tél.: 05 19 09 00 04  
Mail : [franceservices@paysdenexon-montsdechalus.fr](mailto:franceservices@paysdenexon-montsdechalus.fr)  
Site internet: <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services>

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Pays de Nexon/Monts de Châlus :

Tél.: 05 55 78 29 29  
Courriel: [accueil@paysdenexon-montsdechalus.fr](mailto:accueil@paysdenexon-montsdechalus.fr)  
Site internet: [www.paysdenexon-montsdechalus.fr](http://www.paysdenexon-montsdechalus.fr)

## CONCILIATEUR DE JUSTICE :

1<sup>er</sup> mardi de chaque mois de 9h à 12h  
sur RDV au 05 55 31 88 88

## DÉCHETTERIE : (Penser à sa carte)

3, Les Ganes Route d'Oradour-sur-Vayres  
87230 Châlus  
Tél. 06.20.91.67.21  
Horaires :  
Lundi-Mercredi-Vendredi-Samedi:  
9h-11h45/14h-17h15

## ÉCOPONTS :

Cimetière de Pageas  
Le Mazaubert  
Aire de repos de Pageas

## ÉTAT CIVIL (depuis le dernier bulletin)

### DÉCÈS :

Le 15.07.2025 :  
M.Jean-Pierre DUFOUR  
Le 05.08.2025 :  
M. Jean-Pierre GOUBIER  
Le 23.09.2025 :  
Mme Jennifer Christine HARRIS  
née BRIGGS

### PACS :

Le 26.09.2025 :  
M. Thomas Michel François COLOMBIER  
et Mme Margaux Océane GOBIN

Photo de couverture : bénévoles de Pageas le 07 Novembre 2025 et lever de soleil à Pageas le 28 septembre 2025

### Comité de rédaction :

B. Lacote, E. Faure, R. Garniche,  
V. Leriche, J.P. Rigout  
Crédit photos :  
J.P. Rigout

Mise en page :  
La Petite Fabrique du Web  
12 avenue du Belvédère  
87230 Châlus

Impression :  
Realisaprint  
646 route départementale 15  
06390 Contes

Imprimé en 360 ex.





Cet été, le temps a été superbe et même si nous avons dû supporter quelques jours de très fortes chaleurs, la saison estivale 2025 est aujourd’hui derrière nous.

Le temps du travail et de l’école a repris. Le 1er septembre a été l’occasion de souhaiter une bonne rentrée aux 36 enfants présents, aux enseignantes Mesdames Agnès PORTE et Christelle VEYRIER ainsi qu’à nos deux agents Aurélie et Séverine et de partager ensemble une petite collation. L’éducation doit avoir plus que jamais une place majeure pour chacun et chacune. Elle est la clé de la vie dans une société aujourd’hui si fragmentée.

Cette rentrée est la dernière de ce mandat municipal. Le travail réalisé par l’équipe municipale, les relations qui se sont instaurées au sein de la population, sont un atout pour la commune. J’espère que cela perdurera.

Ce dernier mot du maire est l’occasion d’un petit rappel des principaux travaux réalisés pendant ce mandat. Vous en trouverez trace dans les bulletins d’informations qui vous sont parvenus au cours de ces 6 ans.

- Juillet 2020 création du marché des dimanches matin
- Accompagnement de nos aînés de plus de 75 ans à Saint-Yrieix pour la vaccination contre la Covid
- Entretien régulier de nos routes (La Grande Vergne, Chenevières, La Betoule, La Grande Veyssière, Puybonnieux, Basgros, Tirvaillas, La Garenne).
- Enfouissement des réseaux aériens par le SEHV à La Jourdanie, Tirvaillas, La Ribièvre .
- Réaménagement de la salle des fêtes avec ses nouveaux sanitaires.
- Rénovation de deux salles de classe et création d’une fresque sur le mur de la façade de l’école en hommage à Maurice Robert
- Mise en valeur du patrimoine de la commune avec l’installation de 12 panneaux commentés le long des circuits de randonnée, création de 3 circuits Trail et amélioration du sentier musical.
- Aménagement du centre bourg, fleurissement de celui-ci et déplacement du monument aux morts
- Travaux d’étanchéité au-dessus des garages
- Vigilance sur l’éclairage public avec la mise en place d’une extinction partielle ou totale des lampadaires du bourg et du lotissement et la suppression de points lumineux dans des villages
- Nombreux travaux en régie avec les agents communaux (cimetières du bourg et de Chenevières dans le cadre de la charte zéro pesticide, création d’une plateforme de déchets verts à La Betoule, rénovation d’un logement communal, toilettes publiques et garages sous l’église, installation d’une aire de stationnement de vélos, d’un point de compostage, reprise de la tablette du mur autour de l’église, etc...)
- Achat de matériel
- Création d’un repas de Mardi Gras pour les aînés
- Création d’un repas de remerciement pour les bénévoles

Et à propos de ce dernier point, j’ai tenu à ce que ce bulletin fasse une grande part à l’engagement des bénévoles qui donnent de leur temps pour l’organisation des manifestations. Je tiens à leur exprimer ici ma reconnaissance et ma gratitude pour cette présence. Quel plaisir de retrouver une telle équipe d’environ 70 personnes ! Mais n’oublions pas que le renouvellement des forces est nécessaire pour l’avenir de ces belles aventures !

J’aurai plaisir à vous retrouver à l’occasion des vœux du Maire le samedi 10 Janvier à 15 heures à la salle des fêtes de Pageas.

**Votre Maire, Bernadette LACOTE**

## COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Les comptes rendus complets des délibérations du conseil municipal sont consultables sur le site internet de la commune [www.pageas.fr](http://www.pageas.fr) et à la mairie sur le registre des délibérations.

### CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

**Séance ouverte à 20h04 – clôturée à 21h54**

**Membres en exercice : 13**

**Présents (10) :** Mmes et MM. Bernadette LACOTE, Roland GARNICHE, Moïse BONNET, Éric FAURE, Stéphane PARIAT, Jean-Antoine BRUN, Jean-Pierre RIGOUT, Aurélie BROWANG, Tristan CHABOT et Thérèse LOUBERT.

**Absents excusés avec délégation de pouvoir (02) :**

M. Sébastien MESRINE donne procuration à M. Moïse BONNET et Mme Virginie LERICHE donne procuration à Mme Bernadette LACOTE.

**Excusés (01) :** M. Christian CHIROL

**Secrétaire de séance :** Mme Thérèse Loubert

#### 1. Approbation du compte rendu du 27 mars 2025

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

#### 2. Admission en non-valeurs

Effacement de créances relatives à la cantine scolaire pour un montant de 421,40 € (décision de la commission de suurendettement).

Le conseil accepte l'admission en non-valeur et autorise la Maire à effectuer les écritures comptables.

**Vote :** Pour 8 – Abstentions 3 – Contre 1.

#### 3. Convention avec la SAUR – Entretien des bouches incendie

La commune confie à la SAUR le contrôle et l'entretien annuel des 3 hydrants communaux. Coût : 61 € HT/an/hydrant – Durée : jusqu'au 31 décembre 2028.

Le conseil approuve à l'unanimité la convention et autorise la signature par la Maire.

#### 4. Subvention voyage scolaire à Barcelone

Participation communale pour 5 collégiens du collège Pierre Desproges (voyage de mai 2025). Aide accordée : 50 € par enfant, versée aux familles.

Adoptée à l'unanimité.

#### 5. Retrait de communes du Syndicat de Musique et de Danse du Sud-Ouest 87

Les communes de Saint-Mathieu et Gorre se retirent du syndicat, conformément à la procédure légale.

Le conseil approuve à l'unanimité ces retraits.

#### 6. Répartition des sièges du Conseil communautaire – Pays de Néron / Monts de Châlus

Maintien d'un accord local à 35 sièges au sein du Conseil communautaire, selon la répartition proposée suivante :

Communes membres	Population municipale	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Néron	2 542	6
Châlus	1 671	4
Bussière-Galant	1 284	3
Flavignac	1 060	2
Saint Maurice les Brousses	1 041	2
Saint Hilaire les Places	830	2
Saint Priest Ligoure	696	2
Dournazac	669	2
<b>Pageas</b>	<b>639</b>	<b>2</b>
Les Cars	618	2
Meilhac	526	2
Janailhac	525	2
Saint Jean Ligoure	489	2
Rilhac Lastours	381	1
Lavignac	162	1

Le conseil décide à l'unanimité, de fixer dans le cadre d'un accord local, à 35 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Pays de Néron – Monts de Châlus, réparti comme évoqué précédemment et d'autoriser Madame la Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### 7. Redevances d'occupation du domaine public

Approbation des montants 2025 :

- Orange : 1 553,01 €
- GRDF : 694,20 €
- ENEDIS : 241 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, les montants ci-dessus.

#### 8. Travaux de rénovation de l'église de Chenevières

Travaux de sablage et jointolement des murs intérieurs – Devis : 12 960 € HT (entreprise DELAUTRETTE).

Subventions envisagées :

- Département (CTD) : 40 %
- DETR (État) : 40 %
- Reste à charge communal : 2 592 € HT.

Le conseil approuve à l'unanimité, le projet et sollicite l'obtention de subventions au taux le plus élevé possible.

#### 9. Remplacement de portes de bâtiments communaux

Bâtiments concernés : mairie, bâtiment administratif (6 rue des Écoles) et appartement (8 rue des Écoles).

Devis retenu : Entreprise Pierre Robert (Saint-Laurent-sur-Gorre) – 12 190,23 € HT.

Subventions envisagées : DETR 50 %, CTD 30 %.

Reste communal : 20 %.

Le conseil approuve à l'unanimité, le projet et sollicite l'obtention de subventions au taux le plus élevé possible.

#### Décisions du Maire (article L2122-22)

- Concession trentenaire : Mme et M. LARROUTUROU (2 m<sup>2</sup>) – 80 € HT.
- Concession cinquantenaire : Mme DUBOIS (2 m<sup>2</sup>) – 120 € HT.

#### Questions diverses

• Matériel technique : le tracteur Landini (2017) et divers équipements sont remplacés. Après consultation des entreprises LATHIÈRE, BL PRO et MARTAILLÉ, cette dernière est retenue :

- o Tracteur Iseki avec chargeur : 37 740 € TTC
- o Benne : 948 € TTC
- o Reprises : Landini 20 076 €, broyeur d'accotement 2 400 €.
- o Achat d'une débroussailleuse autoportée Iseki : 14 500 € TTC.

#### • Bulletin municipal et site Internet :

Mise en page et impression du bulletin confiées à La Petite Fabrique de Châlus pour 1 817 € TTC.

Création du futur site Internet : 2 429,40 € TTC, sans abonnement annuel (économie par rapport à l'ancien prestataire Net15).

#### • Rentrée scolaire 2025 : prévision de 37 élèves.

# CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025

**Séance ouverte à 20h05 – clôturée à 22h24**

**Membres en exercice : 13**

**Présents (09) :** Mmes et MM. Bernadette LACOTE, Roland GARNICHE, Moïse BONNET, Éric FAURE, Stéphane PARIAT, Jean-Antoine BRUN, Jean-Pierre RIGOUT, Aurélie BROWANG, Tristan CHABOT et Thérèse LOUBERT.

**Absents excusés avec délégation de pouvoir (02) :** M. Sébastien MESRINE donne procuration à M. Moïse BONNET et Mme Virginie LERICHE donne procuration à Mme Bernadette LACOTE.

**Excusés (02) :** MM. Christian CHIROL et Tristan CHABOT.

**Secrétaire de séance :** Mme Aurélie BROWANG

## 1. Approbation du compte rendu du 26 juin 2025

Le procès-verbal précédent est approuvé à l'unanimité.

**Vote :** Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

## 2. Admission en non-valeur

Le comptable public demande l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables (transport scolaire et cantine – 2021-2022) pour un montant total de 36,29 €, inférieures au seuil de poursuite.

**Vote :** Pour 9 – Contre 2 – Abstention 0

## 3. Retrait de la commune de Cussac du Syndicat Intercommunal de Musique et de Danse du Sud-Ouest 87

Suite à la demande de la commune de Cussac et à l'avis favorable du comité syndical, le Conseil approuve ce retrait.

**Vote :** Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

## 4. Soutien au Projet Alimentaire Territorial (PAT) – Parc naturel régional Périgord-Limousin

Le Conseil réaffirme son engagement en faveur du PAT niveau 2, qui vise à promouvoir une alimentation locale, saine et durable, et à accompagner les cantines rurales.

Adoption des quatre propositions : soutien, participation à la gouvernance, implication du personnel communal, cohérence des politiques locales.

**Vote :** Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

## 5. Modification des statuts du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable Vienne Brieance Gorre

Approbation des nouveaux statuts suite à l'adhésion du SIAEP de Néon et de la commune de Vicqsur-Breuilh à compter du 1er janvier 2026.

**Vote :** Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

## 6. Aliénation d'une partie du chemin et de la voie communale n°213 à Valette

Mme MANIGAUD sollicite l'achat de portions de voie et de chemin rural. Après examen, le Conseil refuse la cession.

**Vote :** Pour 0 – Contre 11 – Abstention 0

## 7. Mise à jour du RIFSEEP (délibération n°15-2018)

Mise à jour du régime indemnitaire (RIFSEEP) pour le grade de **rédacteur territorial**, avec révision des plafonds de l'IFSE et du CIA.

Les congés maternité, paternité, CITIS et maladies professionnelles maintiendront le bénéfice de l'IFSE.

**Vote :** Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

## 8. Suppression et création d'un poste administratif suite à mutation

Suppression d'un poste d'**adjoint administratif principal 2e classe** et création d'un poste d'**adjoint administratif territorial (15/35e)**.

Tableau des effectifs modifié au 1er novembre 2025.

**Vote :** Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

## 9. Création d'un poste de rédacteur territorial suite à promotion interne

Suppression d'un poste d'**adjoint administratif principal 2e classe** à temps complet et création d'un poste de **rédacteur territorial** (secrétaire général de mairie).

Tableau des effectifs modifié au 1er novembre 2025.

**Vote :** Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

Décisions du Maire par délégation (art. L.2122-22 du CGCT)

- **Cession d'une remorque ERDE** à M. Romain RUBY (SCI LA-FLO) pour 3 600 €.
- **Concession funéraire** accordée à Mme Angéline DUBOIS (50 ans – 4 m2 – 240 € HT).

Questions diverses

- **Règlement du cimetière** : révision prochaine.
- **Protection sociale complémentaire (agents communaux)** : Obligation au 1er janvier 2026 d'une participation minimale de 15 €/mois par agent. Proposition de Madame la Maire : 30 € brut/mois/agent par labellisation (avis du CST à venir).
- **Repas des bénévoles** : prévu le 7 novembre 2025.
- **Commission « tourisme, animations et associations »** :
  - o Planification salle des fêtes (recensement des besoins).
  - o Organisation des colis des aînés (distribution du 8 au 13 décembre, choix des produits début novembre).
- **Rentrée scolaire 2025** : 36 élèves (CP-CE1-GS). Nouvelle organisation à la cantine ; recherche de solution de livraison auprès de la cuisine centrale de Châlus. Travaux et achat de matériel (1 400 €).
- **Travaux communaux** : installation d'une main courante autour de l'église.
- **Site Internet communal** : mise à jour par MM. RIGOUT et AUCLAIR.
- **Éclairage public** (lotissement Bellevue) : extinction à 22h30 et allumage à 6h30.

# « ÉLECTIONS MUNICIPALES

## ÉLECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2026

### Les règles pour voter changent dans les communes de moins de 1000 habitants

La loi n°2025-44 votée le 21 Mai 2025, publiée au Journal Officiel du 22 Mai 2025, modifie les règles de vote pour les communes de moins de 1000 habitants. **Notre commune de Pageas et ses électeurs sont concernés par cette nouvelle procédure.**

#### Avant :

Jusqu'aux dernières élections municipales, chaque électeur d'une commune de moins de 1000 habitants (comme Pageas) disposait de la possibilité de rayer des noms sur la liste soumise au vote des électeurs : **c'était le principe du panachage.**

De même, un candidat, dès lors que sa candidature était validée par la Préfecture, pouvait se présenter seul à l'élection municipale.

La loi n°2025-44 du 21 Mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité supprime cette spécificité des communes de moins de 1000 habitants.

#### Aux prochaines élections municipales :

Un même principe s'applique à toutes les communes, quelle que soit leur strate de population : **LE SCRUTIN DE LISTE A DEUX TOURS.**

Dès lors **RAYER** le nom d'un **CANDIDAT** n'est **PLUS POSSIBLE**, **sous peine de nullité de son bulletin de vote**

ALORS N'OUBLIEZ PAS,  
LE PANACHAGE, C'EST FINI !  
POUR QUE VOTRE VOTE COMPTE  
AUX PROCHAINES MUNICIPALES,  
**Votez une liste sans apporter de  
modification à cette dernière**

#### Nouveauté pour les communes de moins de 1000 habitants :

La liste des candidats est acceptée en Préfecture même si elle compte **jusqu'à 2 candidats de moins** que l'effectif prévu par la loi, à savoir pour les communes comme Pageas :

Moins de 500 à 1000 habitants  
effectif légal = 15  
**toléré = 13**

Le nouveau conseil municipal sera donc réputé complet, même s'il comporte 1 ou 2 candidats en moins que l'effectif légal.

Et comme pour les communes de plus de 1000 habitants, les listes déposées pourront aussi compter jusqu'à deux candidats supplémentaires par rapport au nombre de sièges à pourvoir, de manière à permettre le remplacement d'un conseiller municipal élu sur cette liste en cas de vacance.



#### **LISTE PARITAIRE ?**

Si le 1er de la liste est un homme, le 2ème est une femme, le 3ème un homme, etc.

Si le 1er de la liste est une femme, le 2ème est un homme, le 3ème une femme, etc...

Ce principe s'appliquera aussi à l'élection des adjoints :

si le premier est une femme, le 2ème est un homme, le 3ème une femme, etc ? Et inversement !

*En revanche, rien n'interdit d'avoir un maire et un premier adjoint du même sexe !*

## DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE MAURICE ROBERT

### Une rentrée sereine et un goûter offert aux enfants par la municipalité

Le lundi 1er septembre a vu le retour de l'animation dans la cour de l'école. 36 enfants accompagnés de nombreux parents ont rejoint l'école de Pageas ce matin là, un effectif en baisse comme sur l'ensemble du RPI Châlus-Pageas. Les nouveaux venus de l'école maternelle de Châlus, les habitués de l'an dernier qui ont changé de classe ont rejoint les 2 maîtresses de l'école, une équipe pédagogique stable depuis plusieurs années. Agnès Porte la directrice accueille 19 élèves au CP et Christelle Veyrié 17 dans sa classe (5 élèves de Grande Section de Maternelle et 12 en CE1). Comme tous les ans, les élus de la commune leur ont offert un goûter d'accueil à la récréation du matin.

### Du nouveau au restaurant scolaire

Séverine Morelle a la charge de la préparation de délicieux repas (menus accessibles sur le site internet de la commune) servis par Aurélie Duverneix. Une table adaptée à la taille des enfants de la Grande Section a été installée pour eux

A la fin des repas, des enfants à tour de rôle participent avec leur « bio seau » au tri des restes du repas qui rejoindront les composteurs installés près de la cantine pendant que d'autres rassemblent assiettes et couverts sur un chariot pour les ramener près du lave-vaisselle. Une action éducative que les enfants pratiquent quotidiennement avec plaisir.

Pendant l'été la municipalité a remplacé les frigos et le congélateur de la cuisine par du matériel neuf, a réorganisé leur disposition pour une utilisation plus pratique. Le revêtement de sol a été remplacé.

### Le moment des anniversaires de fin de mois

Un petit moment festif apprécié des enfants concernés: les enfants qui ont eu leur anniversaire dans le mois sont invités à souffler les bougies de leur gâteau d'anniversaire. Ils étaient huit fin septembre et un seul fin octobre.



Des photos de l'évènement sont ensuite collées sur des panneaux qui égaient les murs du restaurant scolaire. Des élus viennent régulièrement rendre visite aux enfants pendant le temps de repas.

### La plantation d'un arbre de la Laïcité dans la cour de l'école le 9 décembre

A la suite d'une demande de l'école, la municipalité a répondu favorablement à celle- ci pour planter un arbre de la laïcité. Cet arbre a pour signification la célébration tous les ans à cette date de l'anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat. Ce 9 décembre 2025 est le 120<sup>ème</sup> anniversaire de cette loi.

## POSE D'UNE RAMBARDE ET RÉFECTION DE LA TABLETTE EN BÉTON

Réalisation de nouveaux travaux d'amélioration autour de notre belle église, un lieu cher à notre patrimoine communal. Récemment, nos employés communaux ont entrepris la pose d'une rambarde tout autour de l'édifice, accompagnée de la réfection de la tablette en béton.

La rambarde, en plus de sa fonction sécuritaire, s'intègre harmonieusement dans le paysage, préservant ainsi le charme de notre patrimoine architectural.

La réfection de la tablette en béton a également été une étape essentielle de ce projet. Cela permet de garantir une meilleure durabilité et une esthétique soignée, contribuant à l'embellissement de notre village, un aménagement floral à venir complètera la réalisation.

Nous tenons à remercier nos employés communaux pour leur travail acharné et leur dévouement à l'amélio-

ration de notre cadre de vie. Grâce à leurs efforts, notre église sera non seulement plus sûre, mais aussi plus accueillante pour tous.

Ensemble, continuons à veiller sur notre patrimoine et à rendre notre village encore plus agréable à vivre.



# DES ANIMATIONS D'ÉTÉ RÉUSSIES

## La fête de l'été du 6 juillet

Grâce à la mobilisation sur 3 jours d'une quarantaine de bénévoles des différentes associations de la commune, d'élus et de particuliers et malgré un temps un peu maussade l'après-midi, la manifestation a connu son succès habituel

Dès le samedi soir du 5 juillet la Quinte du Loup a attiré 60 personnes dans l'église de Pageas avec un programme mélangeant la variété et le classique.

Le marché du dimanche matin, après le départ des randonneurs, a connu une bonne fréquentation avec nos commerçants habituels pendant que les odeurs

de la cuisson des moutons à la broche pour midi chatouillaient les papilles des promeneurs déambulant dans le vide-grenier.

Environ 250 repas servis à midi et près de 150 assiettes servies le soir et de nombreux sandwichs préparés dans la bonne humeur par les spécialistes des planchas. Le feu d'artifice du soir précédé du défilé de petits lampions portés par les enfants présents et l'animation musicale de Didier Jacquement en fin de soirée ont apporté une agréable touche finale à la fête de l'été 2025.



## Les marchés semi nocturnes des 16 Juillet et 13 Août

Une météo très favorable...une affluence en augmentation...une organisation bien huilée...près de 40 bénévoles, les ingrédients étaient réunis pour la réussite des marchés semi-nocturnes de Pageas sur la place de l'église.

D'une année à l'autre le succès des 2 marchés d'été ne se dément pas et les participants sont de plus en plus nombreux à venir faire leurs achats directement auprès des commerçants installés autour de la place avant de rejoindre l'espace grillades-frites où les attendent les « spécialistes » des planchas qui vont cuire rapidement leurs emplettes.

Aux dires de nombreuses personnes, nous étions plus de 400 au marché du 16 Juillet et entre 500 et 600 à celui du 13 Août.





Une place de l'église bien remplie



Bonne humeur à la vaisselle et au tri des déchets

L'organisation bien huilée des bénévoles favorise le bon déroulement de la soirée. A chacun son rôle: les uns aux cuissous, les autres à la buvette, à la vaisselle et au tri sélectif des déchets ou à la desserte des tables. Et le tout dans la bonne humeur!

Pour le 2ème marché animé par Stéphane Villard, la place de l'église était comble. Il a même fallu rajouter des tables et des chaises jusqu'à épuisement des réserves. Et selon « les artistes de la friteuse », plus de 350 barquettes de frites ont été consommées (environ 110 kilos de frites!)

Les participants sont repartis enchantés de leur soirée après quelques danses proposées par le musicien de la soirée.

**(à noter: les prochains marchés nocturnes auront lieu les mercredis 15 Juillet et 12 Août 2026)**



File d'attente pour acheter son dessert

## LES MARCHÉS DU DIMANCHE MATIN

Depuis 2020, la commune a mis en place le marché du dimanche matin. Après une période de « rodage » perturbée par l'épidémie de COVID où il se tenait tous les quinze jours, il a maintenant trouvé son rythme de croisière avec une fréquence d'un seul marché chaque mois d'avril à Octobre avec des fortunes diverses quant à la fréquentation du public. Depuis deux ans, une thématique différente à chaque fois a été prévue: marché de Pâques, Plantes et Jardins... et marché d'automne pour le dernier de l'année le 5 Octobre.

De 10 à 12 fidèles commerçants qui bénéficient à Pageas de la gratuité du droit de place sont présents régulièrement pour proposer au public des produits locaux (miel, fromages, vin, canard, légumes, bières locales, viande et charcuterie, rôtisserie, pain). A chaque marché, des associations de la commune proposent à tour de rôle, une buvette avec boissons, café, toasts....

Les 3 derniers marchés de l'année se sont tenus le 3 Août (thème: les amitiés franco anglaises), le 7 septembre (thème: les bières artisanales locales) et le dernier le 5 Octobre. A l'occasion de ce dernier marché dont le thème était « marché d'automne» le public a pu déguster des châtaignes grillées sur place, et acheter du jus de pommes pressé devant lui dont le bénéfice de la vente libre « au chapeau » a été remis à l'Amicale Laïque qui tenait la buvette , au profit des enfants des écoles du RPI Châlus Pageas.

**(Prochain marché dans le cadre du Marché de Noël le dimanche 21 décembre. Les enfants auront la chance d'y croiser le père Noël avec sa hotte remplie de cadeaux, et ses lutins).**



## IL ÉTAIT UNE FOIS...LA PETITE HISTOIRE D'UN CAR/BUS À VALETTE

En 2022, de nouveaux habitants arrivent sur notre commune au village de Valette dans un car/bus qui sert d'habitation à leur famille.

Ils se garent, difficilement, sur un terrain proche de la chaussée de la route et ... catastrophe... le véhicule tombe en panne bloquant toutes manœuvres possibles!

Le 3 Mai 2025, un incendie se déclare dans le car et détruit l'intérieur...heureusement sans faire de victimes. Les habitants quittent alors les lieux, laissant derrière eux une carcasse de car calciné sur le bord de la route.

Mais cette histoire a heureusement une fin positive. Grâce à l'indemnisation de leur assurance, le car a été évacué le mardi 5 Août dernier par une entreprise agréée comme indiqué sur son véhicule (Dépanneur Agréé Préfecture 2025-2031) sous la surveillance et l'accompagnement de la gendarmerie



## NOUVEAUX ARTISANS ET COMMERÇANTS SUR NOTRE COMMUNE

La municipalité continue à signaler la présence dans notre commune des artisans et commerçants qui s'installent, soit en posant des panneaux signalant leur entreprise, soit en faisant apparaître celle-ci sur le site internet de la commune [www.pageas.fr](http://www.pageas.fr) mis à jour régulièrement . Il leur suffit de se rapprocher des services de la mairie.

***La Spirale des Saveurs***

***David OLIVIER***

***Multiservices ONINK***

***Terre et Binette***

***Ets Martin***



Pour des informations supplémentaires se rendre sur le site internet de la commune [www.pageas.fr](http://www.pageas.fr) , onglet « Vivre Ici », rubrique « commerces et artisans ».



16 Les Thermes  
87230 PAGEAS

06 07 67 32 71

[eurldavidolivier87@gmail.com](mailto:eurldavidolivier87@gmail.com)

Pour vos ravalements de façades



Agence de graphisme et de communication  
La Gacherie 87230 Pageas 06.52.33.39.76

## LABEL NATIONAL « VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS » : Une quatrième étoile pour la commune de Pageas

Depuis 2009, l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN) décerne ce label national (avec une progression de 1 à 5 étoiles) aux communes engagées dans une démarche d'amélioration de l'environnement nocturne avec entre autres une incitation à repenser les éclairages extérieurs pour réduire les dépenses publiques d'éclairage et la pollution lumineuse.

En 2018 la commune de Pageas s'était vu attribuer immédiatement 3 étoiles pour une durée de 6 ans (2018-2024). Cette attribution faisait suite à une décision du conseil municipal d'alors de procéder à l'extinction de l'éclairage public de minuit à 6 heures, décision qui avait permis un substantiel allègement de la facture d'électricité de la commune.

Le 16 février 2023 le conseil municipal actuel à l'unanimité a décidé d'aller plus loin dans cette réduction de la durée d'éclairage public nocturne. Dans le bourg et le lotissement l'éclairage est maintenant éteint de 22h à 6h30 du 1er septembre au 30 avril et l'extinction est totale du 1er Mai au 30 août. Des points lumineux ont aussi été supprimés à plusieurs endroits de la commune. Cette décision en plus de l'amélioration de la qualité de l'environnement nocturne a permis un allègement important de la facture d'électricité communale. Elle a conduit, après le renouvellement de l'inscription à ce la-

bel, l'ANPCEN à attribuer une étoile supplémentaire à notre commune. Pageas aura donc désormais 4 étoiles (sur 5 possibles) affichées sur le panneau d'entrée du bourg!

**Pageas est l'unique commune de la Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus à être labellisée 4 étoiles pour les 6 années à venir. (107 communes en France)**

(En 2024 ce sont 1062 communes de France qui sont labellisées de 1 à 5 étoiles 759 communes supplémentaires avec cette édition 2024)



# LA MUNICIPALITÉ REMERCIE LES BÉNÉVOLES QUI



Du début de l'année avec la Randonnée de la Pleine Lune de Pageas Loisirs au marché de Noël de décembre organisé par la municipalité et les associations communales, Pageas vit au rythme de nombreuses manifestations qui se succèdent toute l'année et mobilisent de nombreux bénévoles. La bonne entente entre les associations et la mairie favorise le déroulement de celles ci dans un climat de convivialité.

Du mois d'avril au mois d'octobre les marchés du dimanche se déroulent avec une douzaine de commerçants fidèles et une buvette tenue alternativement par des associations de la commune et, signe particulier de cette convivialité, le « casse-croûte » des commerçants et des organisateurs qui ouvre chaque fois le marché est un moment unanimement apprécié avant l'arrivée des premiers clients .

Les animations de l'été rencontrent depuis de nombreuses années un succès qui ne se dément pas. Chaque fois elles mobilisent une quarantaine de bénévoles (membres des associations, élus, ou même particuliers) pendant plusieurs jours. La fête de l'été avec ses agneaux à la broche, et son feu d'artifice, les marchés nocturnes avec de 400 à 600 personnes selon diverses estimations en étonnent plus d'un.

Le marché de Noël qui termine l'année avec le passage du père Noël et de ses lutins qui remettent des cadeaux aux enfants qui ont déposé leur lettre dans la boîte aux lettres spécialement installée pour eux au pied



# DYNAMISENT LA VIE DE LA COMMUNE TOUTE L'ANNÉE

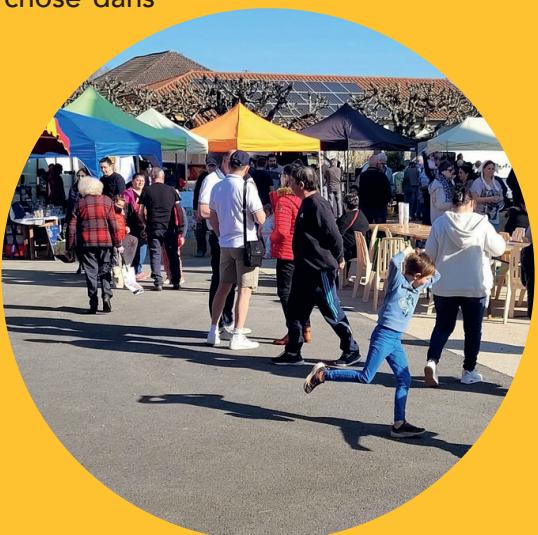
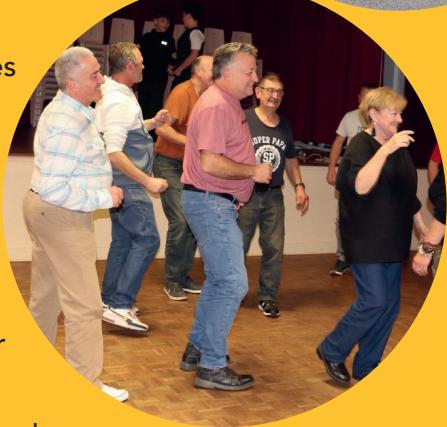
de l'église (chaque enfant reçoit ensuite une réponse personnalisée de la part de l'homme à la barbe blanche) attire un jeune public qui amène les adultes.

Et entre ces moments forts de l'animation communale, les manifestations organisées par les associations se succèdent toute l'année: Troc des jardins en avril, soirées avec repas en mars et octobre, fête de la Saint-Jean et concours de pêche en juin, randonnées pédestres de septembre à juillet, concerts à l'église. Le calendrier de toutes ces manifestations se trouve en fin de ce bulletin et sur le site internet de la commune [www.pageas.fr](http://www.pageas.fr).

Aussi la municipalité tient à remercier depuis 4 ans maintenant, tous ces bénévoles (auxquels se rajoutent les commerçants du dimanche) qui dynamisent et font connaître le bien vivre à Pageas en organisant à leur intention une soirée festive et conviviale sous la forme d'une raclette précédée comme il se doit de l'apéritif de l'amitié.

La dernière raclette des bénévoles et commerçants a eu lieu vendredi 7 Novembre. 60 personnes étaient présentes dans la bonne humeur. Bernadette Lacote, maire de Pageas y a chaleureusement remercié les associations et leurs bénévoles, les commerçants présents et les particuliers qui donnent de leur temps et de leur énergie pour le bon déroulement de toutes ces manifestations.

Et comme disent certains... « il se passe toujours quelque chose dans cette petite commune de Pageas ».



# CIMETIÈRE : REPRISES DES CONCESSIONS,

## Les grandes étapes de la procédure

### 1ère étape : Constatation de l'état d'abandon.

Cette étape cruciale consiste à identifier les concessions qui ne sont plus entretenues et qui peuvent être reprises par la commune.

- La concession doit avoir plus de 30 ans et aucune inhumation ne doit avoir eu lieu depuis plus de 10 ans.
- La concession doit présenter des signes extérieurs de délabrement.

### 2ème étape : Rédaction d'un procès-verbal de constat d'abandon.

Une fois l'abandon constaté, constat effectué sur place par le Maire et/ou son délégué, les descendants ou successeurs sont identifiés et sont informés par courrier recommandé avec accusé de réception au moins un mois avant la constatation pour permettre à la famille d'y assister.

En l'absence d'adresse connue de la famille, des descendants ou successeurs, un avis faisant part de la procédure en cours doit être affiché en mairie et à l'entrée du cimetière. Une petite pancarte peut être apposée juste devant la concession en question pour avertir la famille ou un tiers pouvant la prévenir (ce qui est pratiqué par la commune de Pageas).

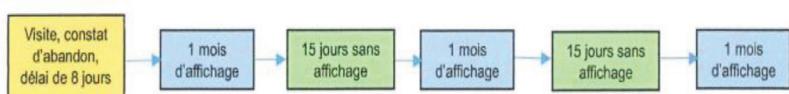
Le constat doit être précis sur la description de l'état de la concession à ce moment précis et peut être accompagné de photos. Cette description est importante car elle servira d'évaluation sur l'état de la concession trois ans plus tard.

### 3ème étape : Notification du procès-verbal et son affichage. (Cette notification marque le début de la procédure de reprise).

Dans les 8 jours suivant la visite, une copie du procès-verbal est envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception aux descendants, successeurs ou personnes chargées de l'entretien, ils sont mis en demeure de restaurer la concession.

Le procès-verbal est également publié à la mairie et au cimetière pendant un mois, puis encore deux mois avec à chaque fois une période séparée de 15 jours, soit trois mois d'affichage au total.

Si vous êtes concernés ou si vous connaissez une famille concernée par une de ces concessions, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès des services de la mairie et éventuellement quelles seraient vos intentions par rapport à cette procédure.



### 4ème étape : Délai de réaction

Ce délai offre une dernière chance de reprendre l'entretien de la concession et d'éviter sa reprise par la commune.

Il faudra respecter le délai d'un an après la fin de la période d'affichage pour procéder à un second constat.

Si aucune action d'entretien n'est constatée au cours de ce délai d'un an, un second constat doit être établi dans les mêmes conditions que le premier avec notification aux descendants, successeurs ou personnes chargées de l'entretien.

Si des travaux d'entretien ont été réalisés entre les constatations, ceux-ci doivent être validés par les personnes concernées et le maire, ce qui met fin à la procédure de reprise de concession.

A l'inverse, si l'état d'abandon persiste, la procédure de reprise de concessions continue. 5ème étape : Décision de reprise du maire.

Cette décision officialise la reprise de concessions par la commune et permet de réattribuer les emplacements.

La commune de Pageas a entrepris une procédure de reprise de concessions depuis 2012. A ce jour, une procédure de reprise de concessions est toujours en cours.

Un ossuaire a été construit en 2017 dans le cimetière du bourg et des boîtes à ossements prévues pour regrouper les restes exhumés des concessions reprises ont été fournies par un professionnel.

Un registre est établi et complété dès lors qu'une tombe est exhumée. Voici la liste des concessions concernées au cimetière du bourg de Pageas :

Noms des concessionnaires	N° des concessions	Surfaces	N° du plan	Observations
Inconnu	Inconnu	2 m <sup>2</sup>	16	Juste une croix rouillée
CHARBONNIER Guillaume	Inconnu	2 m <sup>2</sup>	58	Croix cassée, pas de signe d'entretien
THEILLOU	Inconnu	2 m <sup>2</sup>	62	Deux plaques en porcelaine, une qui est cassée et une qui est tombée
Inconnu	Inconnu	2 m <sup>2</sup>	71	Aucune identification possible
DESBORDES Léonard	Inconnu	2 m <sup>2</sup>	74	Pas de signe d'entretien
PACHERIE	Inconnu	2 m <sup>2</sup>	80	Pas de signe d'entretien
DESVILLES Jean	Inconnu	2 m <sup>2</sup>	87	Petite croix cassée, pas de signe d'entretien
DESVILLES	Inconnu	2 m <sup>2</sup>	87a	Une croix rouillée, pas de signe d'entretien
Inconnu	Inconnu	2 m <sup>2</sup>	94	Aucun signe, distinctif, pas de nom, pas de plaque
MONET/NADAUD/DESCUBE	Inconnu	2 m <sup>2</sup>	96	Le portail est rouillé, cassé et déplacé depuis des années
Inconnu	Inconnu	2 m <sup>2</sup>	97	Caveau avec une croix en mosaïque, pas de nom, pas de plaque
MICHELON	Inconnu	2 m <sup>2</sup>	98	Pas de signe d'entretien

## LE COMITÉ DES FÊTES

### Le Comité des Fêtes à la fête de l'été

Il était à l'œuvre pour l'organisation de la fête du 05 Juillet sous un temps très incertain. Celle-ci débuta par la mise en place du vide grenier et l'installation de producteurs et artisans locaux.

Dès midi les premiers convives commençaient à s'approcher pour déguster les 2 agneaux cuits à la broche. Les diverses grillades accompagnées de frites avaient également un beau succès.

En soirée un concert gratuit accompagna la foule jusqu'au feu d'artifice qui conclut une journée très réussie.

### Le Comité des Fêtes aux deux marchés nocturnes

Le premier avait lieu le 16 Juillet. Il était animé par DJ music. Le second, le 13 Aout, était animé par Stéphane Villard.

Les 2 Marchés ont battu des records de fréquentation. Entre 400 et 500 personnes sont venues pour chacun d'entre eux. Félicitations à tous les bénévoles présents pour une organisation sans faille qui contribua à la grande satisfaction des personnes présentes.

### La soirée entrecôtes du Comité des Fêtes

Enfin le 05 octobre notre traditionnelle soirée entrecôtes animée par Stéphane Villard fut encore un succès. Les entrecôtes fondaient dans la bouche et donnaient des forces pour des pas de danses jusque tard dans la nuit.

### Le Comité des Fêtes au marché de Noël du 21 décembre

Pour finir l'année nous vous donnons rendez-vous le 21 Décembre pour le marché de noël.

Venez nombreux! Les commerçants et artisans seront présents pour vous proposer un large choix de

produits de table ainsi que des idées cadeaux pour vos fêtes de fin d'année.... Et si vous êtes sages le père Noël fera un petit tour avec quelques friandises.

Pour conclure, comme toutes les associations, le Comité des Fêtes de Pageas a besoin de sang neuf. Alors n'hésitez pas à venir nous rejoindre pour la pérennité de celui-ci. Le meilleur accueil vous sera réservé.

### Bureau du Comité des Fêtes

**Président :** P. Nawrot

**Vice-Président :** J. Cherbeix

**Trésorier :** M.Bonnet

**Secrétaire :** C. Grospas



Le Comité des Fêtes aux marchés nocturnes

## LA QUINTE DU LOUP

La chorale a été créée il y a 26 ans

Les choristes d'aujourd'hui prennent toujours le même plaisir à chanter ensemble devant un public fidèle qui les accompagne lors de leurs concerts.

La Quinte du Loup vous invite à ses prochaines représentations qui auront lieu le **29 Mars à Bussière-Galant** avec le Chœur Lyrique de Saint-Pierre-de-Frugie et le **4 Juillet à Pageas** dans le cadre de la fête de l'été. La chorale a également prévu de chanter pour les aînés à l'EHPAD des Cars et peut-être aussi dans d'autres maisons de retraite. La liste n'est pas exhaustive... d'autres concerts pourraient être programmés!

La Quinte du Loup invite toutes celles et tous ceux qui aiment chanter à venir la rejoindre chaque vendredi soir à 18h30 à la salle des Fêtes de Pageas prêtée gracieusement par la municipalité.

Vous serez accueilli avec gentillesse et compétence par Pam Burden, cheffe de chœur.

### Contacts:

**Pam Burden** 07.82.46.45.00

**Marc Pailler** 06.82.40.02.52



# L'AMICALE DES ECOLES CHÂLUS / PAGEAS

## L'amicale des écoles c'est quoi ? C'est qui ?

L'amicale Laïque des écoles du RPI Châlus-Pageas est une association qui a pour but de récolter des fonds afin de financer les projets scolaires, proposés par les maîtresses (sorties, spectacles, classe découverte, matériels etc....), pour les enfants des trois écoles du RPI.

Cette association se constitue de parents bénévoles qui se mobilisent lors de l'organisation des différentes manifestations comme le loto, le vide grenier, le ramassage de châtaignes...

Comme chaque année, c'est le vide grenier organisé le 21 septembre 2025, qui a clôturé l'année 2024-2025.

L'assemblée générale, qui s'est tenue le 17 octobre, nous a permis :

- de revenir en détail sur notre bilan,
- de présenter les différentes manifestations prévues sur l'année 2025-2026,
- de découvrir les nouveaux projets des maîtresses pour l'année à venir.

C'est tous ensemble que nous pourrons continuer à faire exister l'Amicale et ainsi permettre le financement des différents projets, par exemple :

- pour les élèves de l'élémentaire de Pageas : séances de piscine, sorties cinéma, ...
- pour la maternelle de Châlus : du nouveau matériel, des ateliers éducatifs, ...
- pour les élèves de l'élémentaire de Châlus : des sorties, des spectacles, ...

Nous souhaitons à nouveau remercier vivement tous les bénévoles, les parents, les maîtresses ainsi que les mairies pour leur soutien.

Sans cette aide précieuse nous ne pourrions pas y arriver ! C'est pourquoi nous espérons que les parents, grands-parents, oncles, tantes, cousins, cousines, etc... se mobiliseront encore, à nos côtés, pour la bonne continuité de notre association.

## Voici notre calendrier des manifestations à venir pour l'année 2025 / 2026 :

- 31 Octobre 2025 : Après-midi Halloween avec Bouge Tes Jeunes et le Comité des Fêtes de Châlus
- 29 Novembre 2025 : Notre premier " Vide ta Chambre " à la salle polyvalente de Châlus
- Fin d'année : Edition et vente des calendriers de l'Amicale
- 17 Janvier 2026 : Après-midi jeux de société et partage de la galette
- 7 mars 2026 : Défilé Carnavalesque et goûter en partenariat avec Passion Musique
- 30 mai 2026 : Loto des écoles
- Juin 2026 : Kermesse des écoles et spectacles de fin d'année
- 20 septembre 2026 : Vide Grenier et Marché Artisanal
- Octobre 2026 : Ramassage des châtaignes

## Voici le nouveau bureau 2025/2026 :



Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au 06.66.35.27.45 ou sur l'adresse mail [amicale.rpichaluspageas@gmail.com](mailto:amicale.rpichaluspageas@gmail.com)

Amicalement.  
Mme GALY Anaïs, La Présidente

## JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE (JM France)

### 517 enfants des écoles du secteur – 2 concerts pendant l'année scolaire 2024-2025

Au cours de la dernière année scolaire les enfants des écoles de Pageas-Châlus-Bussière-Galant-Les Cars-Flavignac-Champsac-Dournazac-Champagnac-la-Rivière ont pu assister à 2 concerts organisés par la délégation locale des JMFrance.

Comme depuis maintenant 40 ans (la délégation a été créée à Châlus en 1985), la délégation des JMFrance de Châlus programme 2 spectacles musicaux destinés à sensibiliser les élèves à toutes les musiques du monde. Les enfants des 9 écoles du secteur, de la Grande section au CM2 peuvent ainsi découvrir une grande diversité de musiques (actuelles ou plus anciennes, modernes ou classiques, musiques de tous les continents...).

Les concerts d'une durée de 50 minutes se déroulent pendant le temps scolaire à la salle polyvalente Louis

Aragon à Châlus mise à disposition pour les enfants par la municipalité de Châlus. Les enseignant.e.s ont accès à des documents pédagogiques pour préparer leurs élèves à une meilleure écoute pendant la séance. A chaque spectacle les enfants reçoivent un billet d'entrée qu'ils peuvent coller sur leur cahier d'école.

### 2 concerts pendant l'année passée 2024-2025

Avec « **Terres de Rêves** » le 28 novembre 2024 les 224 enfants présents ont découvert la culture du peuple Anishinaabé d'Amérique du nord sur des mélodies collectées au début du XXème siècle et jouées par Agnès et Joseph Doharty.

Avec « **Minuit sonne** » le 06 février 2025, les 293 enfants présents ont découvert un répertoire composé de morceaux de Piazzolla, Duplessis, Schubert, Tchaïkovski... joués au violoncelle et à la guitare par les 2 artistes Pauline Ngolo et Laura Rouy.

## **Les concerts à venir de l'année 2025-2026**

**« Pianolala ! »** le jeudi 27 novembre 2025.

« Un mystérieux piano à manivelle, des percussions extravagantes, des câbles en pagaille, des signaux électriques en rafales... un concert tout en surprises et folies, poétique jusque dans sa forme » dit la plaquette de présentation.

**« Aux rythmes des vagues »** le mardi 21 avril 2026

« Une odyssée polynésienne musicale et poétique d'Hawaï à Tahiti. Il n'y a que 3 musiciens en France qui jouent de la guitare hawaïenne et Paolo Conti est un de ces trois. Guitare hawaïenne, ukulélé, petites percussions, chants sont au programme. » (Selon la plaquette de présentation).

**Ces concerts de découvertes musicales ne sont possibles que grâce aux soutiens financiers des municipalités concernées. Merci à elles.**

**Le bureau 2025-2026 de la délégation JMFrance de Châlus : Délégué pour le secteur de Châlus : Jean-Pierre RIGOUT - Trésorier : Pierre LEGER - Secrétaire : Dominique LEGER**



## **PAGEAS LOISIRS**

### **Une assemblée générale pour clore une année 2024-2026 et établir les perspectives de l'année 2025-2026**

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le 1er Octobre à la salle des fêtes de Pageas devant une trentaine d'adhérents et en présence de Bernadette Lacote, maire de la commune. Quelques personnes s'étaient excusées.

Après les remerciements du président Jacques Lajudie à tous ceux qui ont permis le bon déroulement des manifestations de l'année (bénévoles, municipalités de Pageas et Châlus, comités des fêtes de Pageas et Châlus, particuliers qui ont prêté du matériel, agents municipaux), le vice-président a présenté une rétrospective des activités de l'association.

### **Une deuxième moitié de l'année tournée vers les animations estivales de la commune**

À la suite des activités déjà évoquées dans le précédent bulletin, Pageas Loisirs s'est consacré pendant la deuxième partie de l'année aux animations estivales de Pageas en coopération avec les autres associations communales. Une vingtaine de bénévoles a ainsi participé au bon déroulement de la fête de l'été le 6 Juillet, à la belle réussite des deux marchés semi nocturnes les 16 Juillet et 13 Août, à la tenue de la buvette du marché du dimanche le 7 septembre. L'association sera encore présente pour organiser le marché de Noël du 21 Décembre prochain.



### **L'entretien des sentiers de randonnée de la commune**

Pendant la coupure estivale Pageas Loisirs a procédé à la remise à neuf du balisage du « Sentier du Mas Nadaud » et est intervenu sur les 50 km de sentiers balisés de la commune, élaguant et débroussaillant ceux-ci pour le plus grand plaisir des nombreux marcheurs qui les fréquentent.

### **Une randonnée d'automne le dimanche 28 septembre pour clore les activités de l'année**

Une quarantaine de participant.e.s, parti.e.s de l'aire de repos de Pageas a parcouru dans la bonne humeur les 10 km d'un circuit passant sur les communes de Pageas, Champsac et Châlus.

Après ce bilan d'activités, la trésorière a présenté un bilan financier en léger excédent qui se rajoute au reliquat antérieur. Une situation favorable qui permet d'aborder l'année à venir de manière sereine.

### **Une programmation étoffée pour l'année 2025-2026**

Après la reconduction du bureau en place et le renouvellement inchangé de l'adhésion annuelle (5€), l'assemblée générale a établi le calendrier des activités de l'année à venir. (A voir dans l'agenda des manifestations en fin de ce bulletin la programmation de Janvier à Juillet 2026). Le calendrier des sorties pédestres qui ont repris est à découvrir sur le site internet de la commune [www.pageas.fr](http://www.pageas.fr). L'activité Pilates continue aussi les mardis de 9h à 10h.

Le pot de l'amitié a mis la touche finale de manière sympathique et conviviale à cette réunion.



## UNE QUESTION SUR LE LOGEMENT ?

*Pensez à l'ADIL 87 !*



**Vous êtes locataire du parc privé ou social, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...**

**Vous souhaitez obtenir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, l'amélioration de l'habitat, la copropriété, l'investissement locatif, les relations de voisinage...**

- **Relations propriétaires-locataires** : contrat de location, droits et obligations, non décence du logement, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer, congés, diagnostics obligatoires...
- **Accession à la propriété** : prêts immobiliers, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, actes de ventes, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garantie décennale et autres, réalisation d'études de financement personnalisées...
- **Copropriété** : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux, règlement de copropriété, immatriculation des copropriétés ...
- **Relations de voisinage** : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- **Urbanisme** : permis de construire, déclaration de travaux, lotissement...
- **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, revenus fonciers, BIC, réductions d'impôts...
- **Amélioration de l'habitat** : aides financières et fiscales, prêts, contrats...

**Informations neutres et gratuites :**

**adil<sub>87</sub> 05 55 10 89 89**

**28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES**

**Horaires : du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30**  
**www.adil87.org**

**DES PERMANENCES PRES DE CHEZ VOUS** : Ambazac, Bellac, Bessines, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Rochechouart, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Caisse d'Allocations Familiales.

*Créée à l'initiative de l'Etat et du Conseil départemental de la Haute-Vienne, l'ADIL 87 est agréée par le Ministère en charge du logement dans le cadre de l'article L 366-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.*



Pays de Nesson  
Monts de Châlus  
communauté de communes



# AMÉLIORATION DE L'HABITAT SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE NEXON - MONTS DE CHÂLUS

Rénovation énergétique - Adaptation  
Rénovation globale - Ravalement de façades

**BÉNÉFICIEZ D'AIDES FINANCIÈRES  
POUR VOS TRAVAUX !**



## INFORMATIONS

CHÂLUS & NEXON ➤ **05 55 10 18 78**  
SOLIHA

AUTRES COMMUNES ➤ **05 55 14 88 42**  
NOV HABITAT 87

🌐 [www.paysdenesson-montsdechalus.fr](http://www.paysdenesson-montsdechalus.fr)

Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU)



## La Fédération Châtaigneraie Limousine : un acteur engagé au service de votre territoire

Présente dans le sud-ouest de la Haute-Vienne, la Fédération Châtaigneraie Limousine est une association de développement local. Elle intervient sur 44 communes, regroupées au sein de 4 communautés de communes : Briance Sud Haute-Vienne, Pays de Nexon - Monts de Châlus, Pays de Saint-Yrieix et Val de Vienne.

Son rôle ? Accompagner gratuitement les porteurs de projets, qu'ils soient publics ou privés, individuels ou collectifs, dans de nombreux domaines : mobilités, Economie Sociale et Solidaire (ESS), inclusion et accessibilité, tourisme, culture et patrimoine, etc.

### Zoom sur une priorité : construire ensemble un territoire plus inclusif

Depuis près de 15 ans, nous agissons pour changer le regard sur le handicap et faciliter l'accès de tous aux services, aux loisirs, à la culture ou encore au tourisme.

Un engagement qui répond à 2 grands enjeux :

- ✓ permettre à chacun un accès équitable aux services ;
- ✓ contribuer à l'attractivité de notre territoire.



Début 2026, nous lancerons un nouveau programme d'actions. Il proposera :

- des temps de sensibilisation et de formation ;
- des rencontres pour partager les bonnes pratiques ;
- des outils pour aider chacun à mieux intégrer les enjeux de l'inclusion dans son activité professionnelle ou associative.

Ce programme s'adressera à tous ceux qui souhaitent faire progresser leur structure vers plus d'accessibilité : agents de collectivités, bénévoles et salariés associatifs, chefs d'entreprise...

Par ailleurs, nous poursuivrons notre partenariat avec la SPL (Société Publique Locale) « Terres de Limousin » et les offices de tourisme pour la diffusion du label « Tourisme & Handicap » auprès de structures touristiques et de loisirs, qu'elles soient publiques ou privées. Ce label d'Etat vise à garantir une accessibilité réelle et un accueil adapté aux personnes en situation de handicap.

### Vous souhaitez en savoir plus ? Contactez-nous !

Fédération Châtaigneraie Limousine

6 Place de l'Eglise – 87800 NEXON

05 55 70 99 40 – [chatailim@gmail.com](mailto:chatailim@gmail.com)

Site Internet : [www.chataigneraielimousine.fr](http://www.chataigneraielimousine.fr)

Page Facebook : @chataigneraielimousine



Cofinancé par  
l'Union européenne



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Égalité  
Egalité  
Fraternité



m  
santé  
famille  
retraite  
services





## SYNDICAT MIXTE DES BASSINS BANDIAT TARDOIRE, SYNDICAT DE BASSIN VERSANT AU SERVICE DU TERRITOIRE

*Entre Bandiat et Tardoire au cœur du  
Périgord-Limousin*

Le Syndicat Mixte des Bassins Bandiat et Tardoire (SYMBA BT) est basé à Cussac (87), il regroupe 34 communes, réparties entre la Haute-Vienne (14) et la Dordogne (20), appartenant à 4 communautés de communes.

Son comité syndical, composé de 34 élu(e)s, définit les grandes orientations du syndicat, appuyé par un bureau de 2 membres et une équipe technique de 3 agents : deux techniciens rivière et une secrétaire administrative, également chargée de la communication et de l'animation.

### LES MISSIONS DU SYMBA BT

Nos missions s'inscrivent dans le cadre de la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). À ce titre, le syndicat peut mener des actions d'intérêt général telles que :

- ◆ L'entretien, la restauration et la protection des cours d'eau et zones humides,
- ◆ L'aménagement du bassin versant,
- ◆ La lutte contre l'érosion et les pollutions,
- ◆ L'animation, la sensibilisation et la concertation autour des enjeux liés à l'eau.



Syndicat Mixte des Bassins Bandiat Tardoire – 2025

## 🔍 2025 EN ROUTE VERS UN NOUVEAU PROGRAMME D'ACTIONS

L'année 2025 marque une étape importante pour le SYMBA BT avec le lancement d'une étude de 18 mois, confiée au bureau d'études PCM Ingénierie, en vue de l'élaboration du nouveau Programme Pluriannuel de Gestion 2028-2037 (PPG). Ce document stratégique guidera les futures actions du syndicat sur les dix prochaines années : restauration écologique des cours d'eau, amélioration de la qualité de l'eau, protection des zones humides et prévention des inondations. L'objectif est de définir une stratégie cohérente d'intervention à l'échelle du bassin versant.

### 📞 CONTACT & INFORMATION

Propriétaires, élus ou habitants, vous pouvez contacter le SYMBA BT pour tout conseil ou information sur la gestion de vos rivières, mares ou zones humides. Le syndicat reste à votre écoute pour vous conseiller dans ce domaine.

- 📍 La Monnerie – 87150 CUSSAC
- ☎ 05 55 70 27 31
- ✉ contact@sympabt.fr
- 🌐 <http://syndicat-bandiat-tardoire.fr>
- FACEBOOK : SYMBA Bandiat-Tardoire

# UNAQuest 87



ENTRETIEN DU DOMICILE



ASSISTANCE AUX FAMILLES



SERVICE MANDATAIRE

## UNA OUEST 87 – 60 ANS



10 Bd de la République  
87200 SAINT-JUNIEN  
05 55 02 46 01  
accueil@unaouest87.fr  
[www.unasaintjunien.fr](http://www.unasaintjunien.fr)



ATELIERS DE CONVIVIALITÉ



ASSISTANCE  
ADMINISTRATIVE



AIDE AUX AIDANTS  
JARDINAGE



BRICOLAGE



ASSISTANCE AUX PERSONNES  
EN SITUATION DE HANDICAP

Un seul objectif : « Mieux vivre chez soi »



ASSISTANCE À LA PERSONNE

PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ASSISTANCE À LA PERSONNE

ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



ASSISTANCE MANDATAIRE



PORTAGE DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



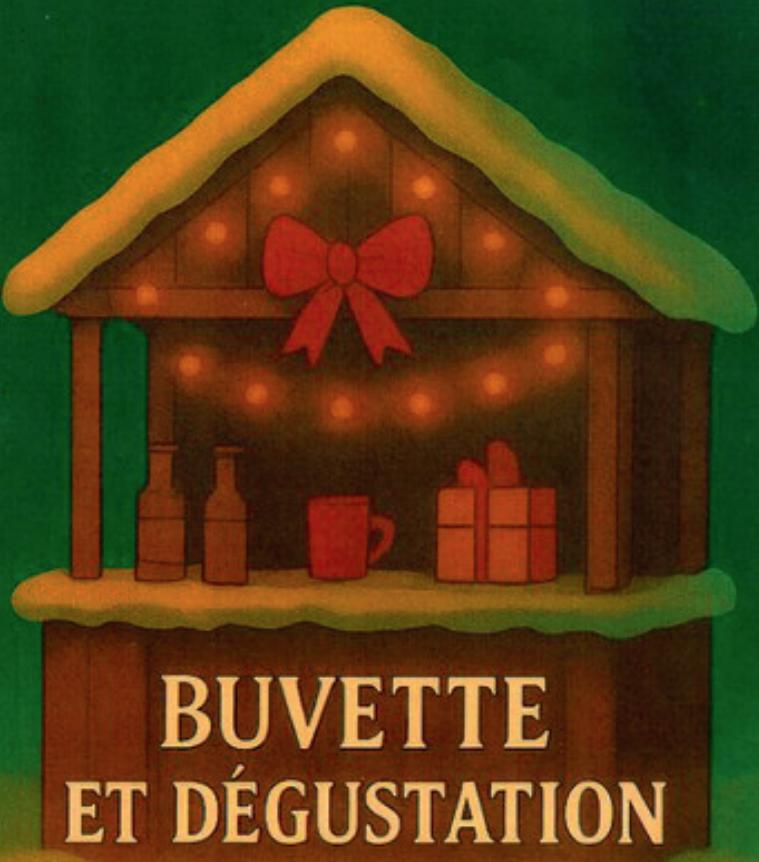
ASSISTANCE MANDATAIRE



# MARCHÉ DE NOËL DE PAGEAS



Dimanche  
21 Décembre



9H - 15H



Commune de Pageas

IPNS – Ne pas jeter sur la voie publique

# L'AGENDA 2026 (Janvier à Juillet)

**Marché de Noël** Dimanche 21 Décembre 2025 (commune et inter associatif)

**Vœux du Maire à Pageas** Samedi 10 Janvier – 15h

**Randonnée de la Pleine Lune** Samedi 31 Janvier (Pageas Loisirs)

**Repas de Mardi-Gras** Samedi 21 Février (commune)

**Soirée** Samedi 07 Mars (Comité des Fêtes)

**Elections Municipales** Dimanche 15 et 22 Mars

**Marché** Dimanche 05 Avril (commune et inter associatif)

**TROC des jardins** Samedi 25 Avril (Pageas Loisirs)

**Marché** Dimanche 03 Mai (commune et inter associatif)

**Randonnée de Printemps** Samedi 09 Mai (Pageas Loisirs)

**Concours de pêche** Dimanche 07 Juin (Comité des Fêtes)

**Marché** Dimanche 14 Juin (commune et inter associatif)

**Fête de Chenevières** Samedi 20 Juin (Pageas Loisirs et Quinte du Loup)

**Fête de l'été Concert** Samedi 04 Juillet (Quinte du Loup)

**Fête de l'été** Dimanche 05 Juillet (commune et inter associatif)

**Repas semi-nocturne** Mercredi 15 Juillet (commune et inter associatif)

**Repas de la Chasse** Dimanche 26 Juillet (ACCA)



Mairie 4, rue des Écoles 87230 Pageas

Tél.: 05.55.78.41.86

Courriel: mairiedepageas@orange.fr

Site internet: www.pageas.fr



Facebook: CommuneDePageas



PanneauPocket: Pageas